

L'immunisation :

Le vaccin contre l'hépatite B pour bébés

Cette feuille de renseignements ne renferme que de l'information de nature générale. Elle ne vise pas à remplacer les conseils, diagnostics ou traitements médicaux. Vous devez toujours consulter un professionnel de la santé concernant vos inquiétudes au sujet de votre état de santé et avant d'apporter des changements à votre alimentation, style de vie ou traitement.

Ce vaccin protège les bébés de mères porteuses du virus de l'hépatite B.

Qu'est-ce que l'hépatite B?

L'hépatite B est une infection du foie qui est causée par un virus. La plupart des malades infectés par le virus de l'hépatite B guérissent complètement. Certains retiennent le virus dans leur organisme leur vie durant. Ils sont ce qu'on nomme des porteurs du virus.

Les porteurs peuvent transmettre l'infection à d'autres. Certains présenteront des lésions au foie ou un cancer du foie.

Est-ce que l'hépatite B peut affecter mon bébé?

Oui. Les bébés nés de mères porteuses du virus peuvent être infectés à la naissance et devenir des porteurs eux-mêmes. En Ontario, les médecins font le dépistage de l'hépatite B chez toutes les femmes enceintes. Si vous êtes porteuse du virus, un vaccin préventif peut protéger votre bébé de l'infection.

À quel âge est-ce que je peux faire vacciner mon bébé?

Si vous êtes porteuse, votre bébé recevra sa première injection dès sa naissance et une autre quand il aura un mois. La troisième injection lui sera donnée quand il aura six mois. Dès sa naissance, on lui donnera aussi une injection spéciale d'immunoglobuline.

Est-ce que le vaccin contre l'hépatite B protège efficacement mon bébé?

Chez les nouveau-nés qui ont reçu les trois injections, le vaccin est efficace dans neuf cas sur 10. Après la dernière injection, demandez à votre médecin ce qu'il pense d'une analyse de sang pour votre bébé. Les résultats de l'analyse indiqueront le degré de protection effectif du vaccin.

Est-ce que le vaccin contre l'hépatite B est sûr?

Oui. Certains bébés peuvent éprouver une douleur légère, un gonflement ou une rougeur au siège de l'injection. D'autres font un peu de fièvre ou ont l'estomac dérangé.

Il est conseillé de toujours discuter avec votre médecin des avantages et des risques associés à tout vaccin.

Dans quelles circonstances dois-je appeler mon médecin?

Il faut appeler le médecin sans tarder si le bébé a l'un des signes suivants après une injection :

- des difficultés à respirer;
- des taches rouges en saillie qui démangent;
- la bouche et le visage enflés;
- une forte fièvre (plus de 40 °C ou 104 °F).

Est-ce que d'autres membres de la famille peuvent être contaminés et avoir l'hépatite B?

Oui. Si vous êtes porteur ou porteuse du virus, votre partenaire sexuel(le) peut aussi avoir besoin du vaccin, de même que les autres personnes qui vivent sous le même toit que vous. Le vaccin protège les enfants, les adolescents et les adultes contre l'hépatite B.

Et si je veux en savoir plus sur l'hépatite B?

Parlez-en à votre médecin ou communiquez avec votre bureau de santé publique.

Dossier d'immunisation

Après votre immunisation ou celle de votre enfant, assurez-vous que le médecin met à jour la fiche d'immunisation personnelle (carte jaune). Gardez-la en lieu sûr!

Gouvernement de l'Ontario

Services de santé et autres ressources :

www.health.gov.on.ca

Renseignements sur la santé destinés aux consommateurs :

www.SanteOntario.com

Ligne INFO : 1 877 234-4343 (sans frais en Ontario)

ATS : 1 800 387-5559

Télesanté Ontario : 1 866 797-0000

ATS 1 866 797-0007

Ou appelez votre bureau local de santé publique.

English version available from: 1 877 234-4343

TTY: 1 800 387-5559